

(1)

(N° 81.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1879.

GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

Demande du sieur Jacques-Achille LANGLOIS.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Jacques-Achille Langlois, dispacheur au tribunal de commerce, à Anvers, né dans cette ville, le 15 janvier 1841, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 3 de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1835 ;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Jacques-Achille Langlois.

Le Secrétaire,

V. LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.
